

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 22 octobre 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203438037**

***Accorder un contrat à Clean water works inc., pour la  
réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine entre  
Saint-Laurent et Saint-Timothée - Dépense totale de  
4 325 600 \$, taxes incluses (contrat: 3 438 000 \$ +  
contingences: 687 600 \$ + incidences: 200 000 \$) -  
Appel d'offres public CP20031-182298-C (5  
soumissionnaires)***

**“Original signé”**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE203438037**

*Accorder un contrat à Clean water works inc., pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine entre Saint-Laurent et Saint-Timothée - Dépense totale de 4 325 600 \$, taxes incluses (contrat: 3 438 000 \$ + contingences: 687 600 \$ + incidences: 200 000 \$) - Appel d'offres public CP20031-182298-C (5 soumissionnaires).*

À sa séance du 23 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 octobre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau et le Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine entre Saint-Laurent et Saint-Timothée.

Le Service a d'abord expliqué que cette intervention sur 885 mètres de longueur était requise à court terme, en raison de l'état de cette conduite de 130 ans de 1,5 mètres de diamètre, construite en brique en 1890. Les travaux d'auscultation passés ont montré qu'elle était fracturée et largement infiltrée par le calcaire. Ces travaux présentent plusieurs enjeux, notamment en raison de l'emplacement de la conduite dans un secteur névralgique de la Ville. Puis, il a été précisé que, parmi les sept entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres, cinq ont déposé une soumission. Le Service a également précisé que tous les types de gaines étaient acceptés dans le cadre de ce contrat, ce qui explique le grand nombre de soumissions reçues et le prix avantageux obtenu. En conclusion, le Service recommande l'octroi en raison de l'obtention d'un prix inférieur à l'estimation de contrôle de l'ordre 20%.

Au terme de son examen, la Commission ne peut que saluer la stratégie d'ouverture du marché ayant consisté à accepter tout type de gaines pour ces travaux.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau et le Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
  - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE20348037 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**